

**A NE PAS DIFFUSER EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON ET AUX ETATS-UNIS**

From cells to therapeutics **Vivalis**



**valneva™**

## **Point d'avancement sur le projet de fusion Intercell - Vivalis**

**Nantes (France) et Vienne (Autriche), 28 janvier 2013** – Le 16 décembre 2012, Vivalis SA (“Vivalis”) et Intercell AG (“Intercell”) ont annoncé leur intention de fusionner pour former Valneva SE (“Valneva”). La fusion progresse de manière satisfaisante et selon le calendrier communiqué lors de cette annonce :

- Le document relatif à la fusion (Document E) a été enregistré par l’Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 janvier 2013
- Tous les documents relatifs à la fusion ont été rendus disponibles sur les sites web de Vivalis et d’Intercell
- Les Assemblées générales de Vivalis et d’Intercell ont été convoquées et se tiendront respectivement le 4 mars 2013 et le 27 février 2013
- La fusion devrait être réalisée début mai 2013, date après laquelle Valneva, sous réserve de l'accord des autorités de marché, lancera une augmentation de capital de 40 millions d'euros

De plus, Vivalis et Intercell ont finalisé le mode de gouvernance de Valneva et sont tombés d'accord sur la composition initiale suivante du Conseil de Surveillance :

- Frédéric Grimaud (Président), Alain Munoz et Michel Gréco proposés par Vivalis
- Prof. Alexander von Gabain, James Sulat, et Prof. Hans Wigzell proposés par Intercell
- Anne-Marie Graffin proposée par le *Fonds Stratégique d'Investissement* (“FSI”), nommée après la réalisation de l’augmentation de capital

A la réalisation de la fusion, les actions ordinaires Valneva seront admises à la cote de NYSE Euronext Paris et du Vienna Stock Exchange. Vivalis et Intercell ont décidé de demander également à NYSE Euronext Paris l’admission à la cote des actions de préférence.

Thomas Lingelbach, futur Co-Président et CEO de Valneva, et Franck Grimaud, futur Co-Président et CBO ont commenté: « Nous sommes particulièrement heureux des progrès réalisés dans le processus de fusion qui nous permettent d’avancer selon le calendrier prévu. Nous pensons que la fusion sera terminée en mai, nous sommes prêts et très enthousiastes à l’idée de passer à la l’étape suivante. »

## **A NE PAS DIFFUSER EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON ET AUX ETATS-UNIS**

### **Contacts**

<b>Vivalis</b>	<b>Intercell</b>
Philippe Rousseau Investors@vivalis.com  <b>NewCap</b> Axelle Vuillermet / Pierre Laurent Vivalis@newcap.fr Tel: +33 (0)1 44 71 94 93	Nina Waibel Communications@intercell.com Tel: +(43) 1 20620 1222 / 1116

### **À propos de VIVALIS** ([www.vivalis.com](http://www.vivalis.com))

VIVALIS (NYSE- Euronext: VLS) est une société biopharmaceutique qui fournit à l'industrie pharmaceutique des solutions cellulaires innovantes pour la production de vaccins viraux et de protéines recombinantes, et qui développe des médicaments pour le traitement et la prévention de pathologies sans réponse médicale. Le savoir-faire et la propriété intellectuelle de Vivalis sont principalement exploités dans 2 domaines :

#### **1. Lignée cellulaire EB66®**

VIVALIS propose des licences de recherche et des licences commerciales de sa lignée cellulaire EB66®, dérivée de cellules souches embryonnaires de canard, à des sociétés de biotechnologies et à l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins thérapeutiques et prophylactiques viraux, virosomes, VLPs et protéines recombinantes, notamment d'anticorps monoclonaux ayant une activité cytotoxique accrue. Des essais cliniques sur des vaccins produits sur la lignée cellulaire EB66® sont en cours aux USA et au Japon, et en 2012 un vaccin vétérinaire produit sur la lignée cellulaire EB66® a reçu une autorisation de mise sur le marché au Japon. Au travers de ces programmes, la société reçoit des paiements initiaux, des paiements à certaines étapes cliniques à certaines étapes cliniques et des royalties sur les ventes de ses clients.

#### **2. Plateforme VIVA|Screen™ de découverte d'anticorps humains**

VIVALIS propose à ses clients des solutions sur mesure pour la découverte, le développement et la production d'anticorps monoclonaux 100% humains. Au travers de ces programmes, la société reçoit des paiements associés aux activités de découverte ainsi que des paiements initiaux, des paiements d'étapes et des royalties sur les ventes des anticorps licenciés et développés commercialement par ses clients.

Basée à Nantes & Lyon (France) et à Toyama (Japon), VIVALIS a été créée en 1999 par le Groupe Grimaud (environ 1 700 personnes), l'un des leaders mondiaux de la sélection génétique animale. VIVALIS a établi plus de 30 partenariats et licences avec les leaders mondiaux du secteur, notamment Sanofi Pasteur, GlaxoSmithKline, Transgene, Pfizer Animal Health, Kaketsuken, Kitasato Daiichi Sankyo Vaccine, Merial, Merck Animal Health, SAFB Biosciences. VIVALIS est membre des pôles de

## **A NE PAS DIFFUSER EN AUSTRALIE, AU CANADA, JAPON ET AUX ETATS-UNIS**

compétitivité ATLANPOLE BIOTHERAPIES et LYON BIOPOLE en France et membre de HOKURIKU INNOVATION CLUSTER FOR HEALTH SCIENCE à Toyama au Japon.

### **À propos d' Intercell AG** ([www.intercell.com](http://www.intercell.com))

Intercell AG est une société de biotechnologie spécialisée dans les vaccins avec pour clair objectif le développement et la commercialisation de nouveaux immunomodulateurs biologiques pour prévenir les maladies et réduire la souffrance dans le monde.

Le vaccin d'Intercell pour prévenir l'encéphalite japonaise (JE) - IXIARO<sup>®</sup> / JESPECT<sup>®</sup> - est le premier produit de la Société sur le marché. Il s'agit d'un vaccin de nouvelle génération contre la cause la plus courante de l'encéphalite en Asie qui peut être évitée par la vaccination. Ce vaccin est licencié et homologué dans plus de trente pays. Un vaccin comparable pour les marchés endémiques basé sur la technologie d'Intercell a été lancé en 2012 par Biological E. Ltd sous le nom commercial JEEV<sup>®</sup> en Inde et est actuellement à l'étude par l'OMS pour sa pré-qualification.

Les fondements technologiques de la Société comprennent des plates-formes innovantes telles que le système de délivrance de vaccins à partir de patch et la plateforme propriétaire de découverte d'anticorps monoclonaux humains EMAB<sup>®</sup>, en plus des technologies bien établies sur lesquelles Intercell a conclu des partenariats stratégiques avec un certain nombre de grandes sociétés pharmaceutiques, incluant Merck & Co., Inc, et Sanofi.

Le portefeuille de produits en développement de la Société comprend un programme de développement de l'usage pédiatrique du vaccin JE d'Intercell IXIARO<sup>®</sup> / JESPECT<sup>®</sup> dans les marchés non endémiques. En outre, le portefeuille comprend des produits candidats à des stades cliniques différents : un vaccin candidat contre le *Pseudomonas aeruginosa* (Phase II / III), un vaccin candidat contre les infections à *C. difficile* (Phase I) ainsi que de nombreux développements de vaccins utilisant l'adjuvant IC31<sup>®</sup> de la Société, par exemple un vaccin candidat contre la tuberculose (phase II).

Intercell dispose en interne des capacités cGMP (Bonnes Pratiques de Fabrication) pour produire à la fois des produits biologiques en phase clinique et commerciale sur son site propriétaire de Livingston, en Ecosse. Ce site de fabrication est actuellement consacré à la production du nouveau vaccin de la Société contre l'encéphalite japonaise. Ce site est agréé et fonctionne sous une Autorisation de Fabrication accordée par l'Agence de Réglementation des Médicaments et de la Santé (MHRA). Ce site est également homologué par la FDA. En tant que tel, l'établissement est soumis à une inspection de routine par le MHRA, la FDA et d'autres autorités compétentes dans le cadre de la fabrication, la vente et la fourniture de vaccin contre l'encéphalite japonaise (nom commercial IXIARO<sup>®</sup> / JESPECT<sup>®</sup>).

*Ce Communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de Souscription, des actions Vivalis dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier, ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire appel public à l'épargne aux États-Unis d'Amérique.*